

DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE LA CDAC
du 10 septembre 2015
Salle Maupassant

Dossier n° 2015-19 : 9 h 00 :

GUEURES : création, par transfert, d'un magasin Lidl à Gueures (76370) hameau de Rocquigny ouest, rue de la république, d'une surface de vente de 1 420,80 m2

Composition de la commission :

- le maire de Gueures, commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président de la communauté de communes Saône-et-Vienne dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président du syndicat mixte pays dieppois-terroir de Caux dans le périmètre duquel est situé la commune d'implantation ;
- le président du conseil départemental de Seine-Maritime, ou son représentant ;
- le président du conseil régional de Haute-Normandie, ou son représentant ;
- Madame Blandine LEFEBVRE, maire de Saint-Nicolas-d'Aliermont ou monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville ou monsieur Alain BAZILLE, maire de Thérouldeville, représentant les maires au niveau départemental ;
- Monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral ou monsieur Michel LEJEUNE, président de la communauté de communes du canton de Forges-les-Eaux ou monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, vice-président de la communauté de l'agglomération havraise, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- Madame Danièle CALLE (UFC Que Choisir) ou Monsieur Philippe SCHAPMAN (UFC Que Choisir) et monsieur Hubert GUILBERT (INDECOSA-CGT) ou madame Catherine MARC, personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
- Monsieur Olivier GOSSELIN (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) ou madame Virginie TIRET (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et monsieur Philippe MORGOUN (association Haute-Normandie nature environnement) ou madame Marion CHEREUL (association Haute-Normandie nature environnement), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

Dossier n° 2015-20 : 10 h 00 :

YVETOT : création, par transfert, d'un magasin Lidl à Yvetot (76190) boulevard du commandant Bichot, d'une surface de vente de 1 420,80 m2

Composition de la commission :

- le maire d'Yvetot, commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président de la communauté de communes de la région d'Yvetot dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président du syndicat mixte du pays plateau de Caux-Maritime, chargé du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est situé la commune

d'implantation, ou son représentant ;

- le président du conseil départemental de Seine-Maritime, ou son représentant ;
- le président du conseil régional de Haute-Normandie, ou son représentant ;
- Madame Blandine LEFEBVRE, maire de Saint-Nicolas-d'Aliermont ou monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville ou monsieur Alain BAZILLE, maire de Thérouldeville, représentant les maires au niveau départemental ;
- Monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral ou monsieur Michel LEJEUNE, président de la communauté de communes du canton de Forges-les-Eaux ou monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, vice-président de la communauté de l'agglomération havraise, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- Madame Danièle CALLE (UFC Que Choisir) ou Monsieur Philippe SCHAPMAN (UFC Que Choisir) et monsieur Hubert GUILBERT (INDECOSA-CGT) ou madame Catherine MARC, personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
- Monsieur Olivier GOSSELIN (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) ou madame Virginie TIRET (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et monsieur Philippe MORGOUN (association Haute-Normandie nature environnement) ou madame Marion CHEREUL (association Haute-Normandie nature environnement), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.